

Vos compétences sont nos métiers



230 métiers

Intégrer la Fonction Publique Territoriale, c'est travailler pour des collectivités territoriales dynamiques, dont l'évolution des métiers et des missions est permanente, et qui offrent à chacun la possibilité d'évoluer dans son projet professionnel.

Un projet professionnel au service des collectivités territoriales

> 7 filières professionnelles à investir :

Des débouchés intéressants pour toutes les formations

Vous connaissez les mairies, les bibliothèques, les maisons d'accueil pour personnes âgées, les services d'espaces verts, les centres d'action sociale, les écoles de musique...

Tous ces services sont mis en oeuvre par des agents territoriaux. Travailler dans une collectivité de sa région permet de s'investir dans son développement.

> Une carrière active :

Un statut de fonctionnaire dynamique

Après avoir réussi un concours, vous postulez dans la collectivité territoriale (commune, département, région, communauté de communes...) de votre choix. Votre carrière débutera à la suite d'un recrutement classique.

À tout moment, vous pouvez rechercher une mutation en répondant à une nouvelle offre d'emploi.

| | CATEGORIE A | CATEGORIE B | CATEGORIE C | Cadres d'emplois accessibles sans concours |
|-------------------------------------|--|--|---|---|
| FILIÈRE ADMINISTRATIVE | <ul style="list-style-type: none"> Administrateur (même diplôme qu'accès ENA) Attaché | <ul style="list-style-type: none"> Rédacteur (Bac) | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint administratif de 1ère cl. | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint administratif de 2ème cl. |
| FILIÈRE TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur | <ul style="list-style-type: none"> Technicien (Bac) Technicien principal (Bac + 2) | <ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise Adjoint technique de 1ère cl. | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint technique de 2ème cl. |
| FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE | <ul style="list-style-type: none"> Médecin (doctorat D.E.C ou C.E.S) Biologiste, vétérinaire D.E), pharmacien Psychologue Sage-femme (D.P) Puéricultrice (D.E ou D.P) Puéricultrice cadre de santé Conseiller socio-éducatif (concours interne) Cadres de santé (Assistant médico-technique, infirmier, rééducateur) | <ul style="list-style-type: none"> Assistant socio-éducatif (D.E) Moniteur-éducateur (C.A) Educateur jeunes enfants (D.E) Infirmier (D.E) Assistant médico-technique (D.E ou D.P) Rééducateur (DE) | <ul style="list-style-type: none"> Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère cl. (C.A.P Petite Enfance) Auxiliaire de puériculture de 1ère cl. (D.P) Auxiliaire de soins de 1ère cl. (D.P.A.S) Agent social de 1ère cl. | <ul style="list-style-type: none"> Agent social de 2ème cl. |
| FILIÈRE ANIMATION | | <ul style="list-style-type: none"> Animateur (B.E.A.T.E.P ou B.P.J.E.P.S) Animateur principal (D.E.J.E.P.S ou D.U.T ou D.E.U.S.T) | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint d'animation de 1ère cl. (B.A.P.A.A.T) | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint d'animation de 2ème cl. |
| FILIÈRE CULTURELLE | <ul style="list-style-type: none"> Conservateur du patrimoine Conservateur de bibliothèque Attaché de conservation du patrimoine Bibliothécaire Directeur d'établissement d'enseignement artistique Professeur d'enseignement artistique | <ul style="list-style-type: none"> Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistant spécialisé d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint du patrimoine de 1ère cl. | <ul style="list-style-type: none"> Adjoint du patrimoine de 2ème cl. |
| FILIÈRE SPORTIVE | <ul style="list-style-type: none"> Conseiller des activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> Éducateur des activités physiques et sportives (B.E.E.S ou B.P.J.E.P.S) Éducateur des activités physiques et sportives principal (D.E.J.E.P.S) | <ul style="list-style-type: none"> Opérateur des activités physiques et sportives | |
| FILIÈRE SECURITE | <ul style="list-style-type: none"> Officiers supérieurs (capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel) Directeur de la police municipale | <ul style="list-style-type: none"> Lieutenant et Majors Chef de service de la police municipale | <ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers professionnels de 2ème cl. Gardiens de police municipale Garde-champêtre principal | |

CATEGORIE A

Encadrement supérieur

Cas général :

Diplôme minimum requis :

- Bac + 3 ou équivalent

Certains postes nécessitent un diplôme spécialisé, surtout dans la filière sanitaire et sociale

- D.E : Diplôme d'Etat
- D.P : Diplôme professionnel
- C.A : Certificat d'aptitude

CATEGORIE B

Encadrement intermédiaire

Cas général :

Diplôme minimum requis :

- Bac/Bac+2 ou équivalent

CATEGORIE C

Cadres d'emplois accessibles par concours

Diplôme minimum requis :

- BEPC, CAP et parfois sans diplôme ou équivalent

Cadres

d'emplois accessibles sans concours